

Congrès de l'Ordre des ingénieurs
forestier du Québec p. 4

Chevreuil: le secret
des odeurs p. 6

Quad: travail en forêt
et voyage au Yukon p. 10 à 13

Consultation générale sur le projet de loi 57

Les acteurs de la forêt exposent leurs points de vue

Photo: Courtoisie

Les acteurs du secteur forestier sont venus s'exprimer en commission parlementaire lors de la consultation générale sur le projet de loi sur l'occupation du territoire forestier, du 15 septembre au 1^{er} octobre derniers. Arrimés à un constat unanime – le statu quo n'est pas une option – les représentants des producteurs de bois, des entreprises de transformation du bois, de l'industrie du loisir et du tourisme, de groupes environnementaux et de communautés autochtones ont soumis à la ministre Nathalie Normandeau les enjeux que devra baliser la nouvelle loi. Dans ce premier texte, nous résumons les positions de la Fédération québécoise des coopératives forestières (FQCF) et le Regroupement des sociétés d'aménagement forestier du Québec (RESAM). Autre texte en page 3.

Le Regroupement des sociétés d'aménagement forestier du Québec (RESAM), représenté par son président, Rénald Bernier et son directeur général, Marc Beaudoin, a martelé haut et fort, lors de sa participation à la consultation le 22 septembre, son souhait de voir la reconnaissance de la forêt privée, mais surtout le modèle d'affaires des groupements forestiers encadrée, par la loi. Selon M. Bernier, « la forêt privée est appelée à jouer un rôle plus grand que jamais, en raison notamment de la réduction de la capacité forestière de la forêt publique et de l'accroissement de l'efficacité des usines de transformation ».

Josée Descôteaux

Il a en outre souligné que RESAM appuie certains éléments du projet de loi, tels que la mise en place d'enchères pour le bois public, de même que la reconnaissance – quoique embryonnaire – des groupements forestiers.

Le président a également signalé, dans son allocution de présentation, que l'utilisation des

enchères permet de modifier l'offre des bois et du coup, d'éviter les surplus. « On pense aussi qu'il serait intéressant d'interrompre périodiquement la vente de bois public pour faciliter la vente de bois de la forêt privée », a-t-il poursuivi en mentionnant l'importance des volumes regroupés pour la mise en marché du bois.

À l'instar de son président, **MARC BEAUDOIN** a par la suite mentionné que les groupements forestiers constituent un instrument de mobilisation des propriétaires de lots boisés. Ils permettent aussi d'assurer la pérennité de la culture forestière en favorisant le transfert de connaissances.

Enfin, RESAM juge essentiel de mieux définir les rôles des acteurs de la forêt privée, a souligné son directeur général : l'aménagement de la forêt devrait être confié aux groupements forestiers, alors que les offices et les syndicats producteurs de bois devraient se limiter à la mise en marché.

Après cette présentation, la ministre **NATHALIE NORMANDEAU** a demandé à M. Beaudoin de clarifier une des manières d'appliquer le principe

Suite à la page 2

PETITES ANNONCES
p. 12

ABONNEZ-VOUS
www.lemondeforestier.ca

**L'Énergie renouvelable
du futur au présent!**

À surveiller
ouverture officielle du
centre de transformation-
valorisation et
récupération de la
biomasse forestière et
industrielle.

**Éco centre industriel spécialisé
dans la valorisation de
biomasse forestière**

- Tri
- Transformation du bois
- Valorisation

Eco Centre Val-Bio

355, route 255, Dudswell, Québec
819 565-3268

www.ecocentrevalbio.com

PAP - Numéro d'enregistrement
11013

Numéro de convention de la
Poste-publications 40010164